

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**(Document support pour le DOB)**

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
31 JAN. 2023  
COURRIER

Depuis la loi NOTRe du 7 aout 2015, et conformément aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les EPCI de plus de 10 000 habitants comptant au moins une commune de plus de 3500 habitants, ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire qui présente la structure, une analyse des dépenses et des effectifs, les perspectives concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, l'évolution des effectifs et de la masse salariale.

## **I. LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON**

### **A. Périmètre du SCOT Plaine du Roussillon**

Le SCOT Plaine du Roussillon recouvre 77 communes regroupées au sein de 4 intercommunalités :

- La communauté urbaine Perpignan Méditerranée,
- La communauté des communes des Aspres,
- La communauté des communes Roussillon Conflent,
- La communauté des communes Sud Roussillon.

Date de l'arrêté préfectoral du périmètre initial : 2 juillet 2003

Date de création du Syndicat Mixte : 12 décembre 2003

### **B. Composition et fonctionnement de l'assemblée délibérante du syndicat mixte**

Le Syndicat mixte est présidé par Jean-Paul BILLES (Maire de Pézilla la Rivière) qui a été réélu Président lors de la séance de réinstallation du Comité syndical le 21 septembre 2020.

Il est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les conseils communautaires des EPCI membres, selon la répartition suivante :

- Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée : 22 membres (*dont 1 membre supplémentaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023*)
- Communauté de communes des Aspres : 8 membres (*dont 1 membre supplémentaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023*)
- Communauté de communes Sud Roussillon : 8 membres
- Communauté de communes Roussillon Conflent : 7 membres

Total : 45 délégués titulaires (et 45 délégués suppléants, chaque suppléant étant nommément affecté à un titulaire)

Le Comité syndical délibère sur les affaires administratives du Syndicat mixte, sur le budget de la l'établissement public et la commande publique, ainsi que sur les procédures d'élaboration, de révision et de modification de documents d'urbanisme et autres documents sur lesquels il est consulté, et sur tout autre sujet sur lequel il juge nécessaire de le faire. Il se réunit au moins une fois par semestre.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le Comité syndical lors de sa réinstallation a élu un Bureau composé du Président, de 5 vice-présidents et de 5 autres membres.

#### **Les vice-présidents :**

VP1 : Thierry DEL POSO

VP2 : Maya LESNE

VP3 : Jérôme PARRILLA

VP4 : Franck DADIES

VP5 : Jean-Louis CHAMBON

### Les autres membres du bureau :

Rémy ATTARD  
Thomas BALALUD DE SAINT JEAN  
Christophe MANAS  
Armelle REVEL FOURCADE  
Patrice VILA

**Représentants du Syndicat mixte dans diverses structures** (désignations faites lors du Comité syndical du 21 septembre 2020) :

<b>Structures</b>	<b>Représentants</b>
<b>AURCA</b>	Maya LESNE (Suppléant: Rémy ATTARD) Patrice VILA (Suppléant : Alain DOMENECH) Thierry DEL POSO (Suppléant : Louis SALA) Christophe MANAS (Suppléant : Jean-Jacques THIBAUT) <i>Patrick SARDA</i> (Suppléant : Jérôme PARRILLA) François RALLO (Suppléant : René LAVILLE) Louis ALIOT (Suppléante : Marion BRAVO) Madeleine GARCIA VIDAL (Suppléant : <i>Théophile MARTINEZ</i> ) Thomas BALALUD DE SAINT JEAN (Suppléant : Jean-Marc PUJOL)
<b>CLE du SAGE des Nappes de la Plaine du Roussillon</b>	Alain DOMENECH (représentant suppléant du Président du SM)
<b>CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate</b>	Alain FERRAND (représentant suppléant du Président du SM)
<b>CLE du SAGE Tech Albères</b>	Maya LESNE (représentant suppléant du Président du SM)
<b>Comité de bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire.</b>	Jean VILA (représentant suppléant du Président du SM)
<b>Comité de rivière Têt et Bourdigou</b>	Edmond JORDA (représentant suppléant du Président du SM)

### **C. Compétences du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon**

#### **a. Etudes du SCOT**

Le Syndicat mixte a compétence en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. À ce titre, il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du schéma de cohérence territoriale.

Pour rappel le SCOT en vigueur a été approuvé le 13 novembre 2013 et est opposable depuis la mi-janvier 2014.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le bilan du SCOT en vigueur a été réalisé et a été approuvé par le Comité syndical le 17 octobre 2019.

La révision du SCOT ayant été lancée le 6 novembre 2017, le Comité syndical a lors de la validation du bilan d'application du SCOT décidé du maintien de celui-ci en attendant l'approbation de sa révision.

A ce jour, ont été élaborés :

- les cahiers thématiques du Diagnostic territorial,

- le PADD qui a fait l'objet de débats du Comité syndical une première fois en janvier et février 2019, puis une seconde fois en décembre 2021 et janvier 2022,

Sont actuellement en voie de finalisation :

- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et sa carte de synthèse,
- le Document Artisanal et d'Aménagement Commercial (DAAC),
- Le rapport de présentation dont notamment l'évaluation environnementale et le rapport sur la justification des choix.

L'intégralité des documents susvisés pourra faire l'objet d'amendements jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT révisé.

L'arrêt du projet de révision est envisagé avant la fin du premier semestre 2023 pour une approbation fin 2023.

#### **b. Autres activités du Syndicat mixte (hors fonctionnement administratif général d'un EP)**

- Suivi des études menées par l'Agence d'Urbanisme Catalane dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Accueil téléphonique et réponse aux sollicitations de communes, de bureaux d'études, d'usagers, d'associations et autres...
- Accueil du public et prise en compte des observations du public dans le cadre de la concertation sur la procédure de révision du PLU (présentiel, courrier, mail et appels)
- Préparation des réunions d'association des PPA et participation aux réunions sur des procédures de PLU/PLUi, aux réunions d'information et d'échanges de communes / EPCI sur des projets spécifiques ou communaux,
- Conseil aux communes et EPCI sur leurs procédures d'urbanisme ;
- Participation à des réunions organisées par des institutions (Préfecture/DDTM, EPCI, Département Région, Syndicats de bassins versants...) dans le cadre de Commissions règlementaires (CDAC, CDPENAF, Pôle Enr, CLE, Comités de rivière ou de bassin, ...) ou bien dans le cadre de leurs domaines de compétences (SAGE, SRADDET, PAEN, PDH, projets d'Enr, ...)
- Instruction des différents projets réceptionnés et soumis pour avis / observations : projets de Modifications / Modifications simplifiées de PLU ; PC afférents à des projets de lotissements et de ZAC de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ; projets commerciaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente en vue de leur présentation à la CDAC ; projets d'énergie renouvelable en vue de leur présentation au pôle EnR de la DDTM ; PC relatifs à des créations ou extensions de bâtiments en zone agricole...

## **II. LA PROCÉDURE DE REVISION DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON**

### **A. Etudes et concertation**

Après 5 ans de travaux, la procédure de révision est au point suivant :

#### **Documents réalisés :**

- **7 cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial** (versions provisoires validées en Comité syndical du 9 juillet 2019 et mises en ligne sur le site internet du Syndicat mixte) :

Cahier 1 : Cadre général

Cahier 2 : Dynamiques démographiques et habitat

Cahier 3 : Dynamiques et perspectives économiques

Cahier 4 : Déplacements et mobilité

Cahier 5 : Equipements structurants

Cahier 6 : Etat initial de l'environnement

Cahier 7 : Patrimoine bâti et paysager

Le Cahier 8 relatif au littoral n'a pas encore été diffusé. Il sera prochainement adressé aux élus du Comité syndical et mis en ligne sur le site internet du Syndicat.

- Rédaction du **PADD** dont les orientations ont été débattues en janvier et février 2019, puis en décembre 2021 et janvier 2022. Nouvelle version du PADD amendé transmise au Comité syndical pour validation le 5 juillet 2022 puis le 19 janvier 2023.
- **Le projet de carte de synthèse du DOO** : première version envoyée aux maires et présidents en février 2021. Deuxième version envoyée aux élus du Comité syndical en décembre 2021 et actualisée selon les observations réceptionnées par les élus. Troisième version envoyée en mai 2022 aux élus du Comité syndical après les 8 ateliers de travail. Suite aux compléments qui y ont été apportés en 2022, une nouvelle version est adressée aux élus du Comité syndical le 19 janvier 2023 pour validation.
- **Les trames du DOO et du DAAC** : ces deux documents ont été élaborés suite aux arbitrages politiques réalisés lors des ateliers de travail du Comité syndical entre avril 2021 et avril 2022. Les premières versions du DOO et du DAAC ont été envoyées en décembre 2021 aux élus du Comité syndical. Ces deux documents ont ensuite été amendés pour prendre en compte les arbitrages des deux ateliers de travail organisés en janvier et avril 2022 et les éventuelles observations adressées entre temps par les élus. Une deuxième version a été renvoyée aux maires et élus du Comité syndical en mai 2022. La troisième version de chaque document est présentée aux élus du Comité syndical le 19 janvier 2023 pour validation.

Ces trois documents dont le PADD actualisé seront prochainement mis en ligne sur le site internet du Syndicat mixte dans le cadre de la concertation avec le public.

A noter qu'avant l'arrêt du projet, tous les documents composant le SCOT seront adressés aux Maires des communes et Présidents des EPCI pour information et éventuels retours.

Tous les documents pourront faire l'objet d'amendements issus des retours du public, des personnes publiques associées et des élus jusqu'à l'arrêt du projet.

#### **Réunions de travail organisées jusqu'à présent :**

- 5 séminaires de travail avec élus en 2018 (Diagnostic) pour aborder les différentes thématiques de l'aménagement du territoire : habitat, commerce, développement économique, consommation d'espaces, énergies renouvelables, mobilités et déplacements ;
- 8 ateliers de travail organisés avec les élus du Comité syndical entre le 15 avril 2021 et le 7 avril 2022 pour arbitrer des décisions sur différentes thématiques et amender le DOO et le DAAC ;
- 1 Comité syndical organisé le 5 juillet 2022 pour arbitrer certains points du DOO non tranchés dans les ateliers de travail
- 2 réunions du Bureau organisées le 22 septembre et le 21 octobre 2022 pour arbitrer des points non tranchés par le Comité syndical et échanger avec des représentants techniques de la Chambre d'Agriculture sur l'identification des espaces agricoles et les dispositions concernant le photovoltaïque et l'agrivoltaïque
- Nombreux échanges et réunions techniques avec les techniciens PPA pour échanger sur les thématiques et documents de leur compétence (SAGE, Chambre d'agriculture, CCI, Département, Région, EPCI membres, Etat...)
- Une quinzaine de réunions entre le Président et les services de l'Etat sur des sujets divers (attentes de l'Etat sur la révision du schéma, prise en compte du PGRI, réduction de la consommation d'espace imposée par la Loi Climat et Résilience, développement et encadrement des énergies renouvelables...) entre 2017 et fin 2022,
- Des réunions politiques entre le Président et des représentants de structures PPA au second semestre 2019 pour présenter l'avancée des études (PNR Corbières Fenouillèdes, CCI, Chambre d'Agriculture, SCOT Littoral Sud et Préfet)
- Une réunion avec les structures PPA définies par le Code de l'Urbanisme (octobre 2019)
- Réunions du Comité syndical (2 réunions pour le débat sur le PADD début 2019 ; validation des versions provisoires du Diagnostic et de la première version du PADD en juillet 2019 ; débat sur les orientations modifiées du PADD par le Comité syndical le 14 décembre 2021 et le 25 janvier 2022)

### **Modalités de concertation mises en œuvre à ce jour :**

- Organisation d'une conférence de presse au lancement de la procédure de révision (décembre 2017)
- Mise à disposition dans chaque EPCI d'un cahier de concertation et des documents réalisés au fur et à mesure
- Organisation de deux réunions à destination des professionnels de la construction et des carrières, et du monde agricole (janvier 2020)
- Organisation de deux réunions publiques pour la présentation des éléments principaux du Diagnostic et des grandes orientations du PADD (octobre 2019)
- Une diffusion de l'information en continu via le site internet pour le public (études, réunions, évolution de la procédure de concertation)
- L'édition de deux bulletins infoSCOT au lancement de la procédure et après la validation politique des études du Diagnostic et du PADD (n°7 en mars 2018 et n°8 en septembre 2019). Documents adressés aux communes et EPCI du périmètre (4500 ex) et diffusés sur le site internet du Syndicat mixte.

### **B. Estimation du cout de la révision du SCOT à ce jour et modalités de financement :**

#### **a. Coût**

	<b>Prestataires</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût</b>
Elaboration des documents du SCOT (cahiers thématiques, PADD), animation des réunions de travail, supports de concertation, ...	AURCA (contribution au programme partenarial d'activités - convention)	Novembre 2017 à Décembre 2022	<b>450 000.00 €</b>
Une employée CDD sur 6 mois (cartographie et fiches projets)	Claire MASSAT	Mars à Septembre 2020	<b>17 600.00 €</b>
Stagiaires	Universitaires	Janvier 2018 à Décembre 2022	<b>10 477.00 €</b>
Publicités (annonces légales obligatoires et info sur réunions publiques)	Indépendant et Semaine du Roussillon	Novembre 2017 à Décembre 2019	<b>3 700.00 €</b>
Modernisation du Site internet (hors maintenance)	Help Informatique, AURCA	2020 et 2021	<b>800.00 €</b>
Honoraires avocats	SCPA Henry Chichet	Janvier 2018 à Décembre 2022	<b>90 000.00 €</b>
Duplication documents et envoi divers, séminaires de travail (PPA, élus, Comité syndical)	La Poste – Digit – Traiteur – Fournitures administratives et alimentaires	Janvier 2018 à Décembre 2022	<b>11 231.00 €</b>
<b>Total fin 2022</b>			<b>583 808.00 €</b>

La totalité des dépenses effectuées dans le cadre de la révision du SCOT relève de la section de fonctionnement. L'AURCA accompagne le Syndicat mixte dans l'élaboration du SCOT via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le statut particulier des agences d'urbanisme est inscrit dans le Code

de l'Urbanisme. L'adhésion à ce type de structure et la réalisation d'études dans le cadre du programme partenarial d'activités ne relèvent pas du champ concurrentiel, d'où un financement en section de fonctionnement.

**b. Financement de la révision du schéma :**

AU 31/12/2022	Financement	%
Etat (subvention au titre de la DGD docs d'urbanisme versée par tranches en 2017, 2018 et 2021)	94 450.00 €	16.18 %
Autofinancement	489 358.00 €	83.82 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>583 808.00 €</b>	<b>100 %</b>

L'Etat a indiqué qu'il n'y aurait plus de versements de subvention au titre de la DGD Documents d'urbanisme, la dernière tranche (45 000 €) ayant été adressée en 2021.

**III. LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET 2022**

**A. Bilan de l'exercice 2022**

Au 31 décembre 2022, le bilan des dépenses et des recettes est le suivant (par section et par grand poste) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général (chap. 011)</i>	245 391,66 €	<i>Cotisations EPCI</i>	271 730,40 €
<i>Charges de personnel (chap. 012)</i>	60 630,79 €	<i>Rbt divers (tickets resto, ...)</i>	1 653,31 €
<i>Autres charges et gestion courante (chap.65)</i>	0,92 €	<i>Prestations diverses (Rbt AURCA prêt matériel)</i>	8 958,13 €
<i>Remboursement intérêts prêt (chap.66)</i>	1 568,86 €	<i>Subvention DGD</i>	0,00 €
<i>Dot. Amortissements (Virt en SI) (chap.68)</i>	1 401,88 €		
<i>Virement vers la section investissement</i>		<i>Résultat 2022 reporté (déduit du déficit d'investissement)</i>	219 902,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>308 994,11 €</b>		<b>502 244,14 €</b>
<i>Restes à réaliser 2022 (chap.011)</i>	6 330,94 €		

Résultat SF 2022 : - 26 652,27 €

Excédent SF 2022 : + 193 250,03 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Remboursement capital prêt (chap.16)</i>	4 370,50 €	<i>FCVTA</i>	342,44 €
<i>Immobilisations Incorporelles – Etudes Logiciel (chap.20)</i>	0,00 €	<i>Dot. Amortissements (Virt de la SF)</i>	1 401,88 €
<i>Immobilisations Corporelles - Mat bureau et informatique</i>	1 078,00 €	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
<i>Déficit d'investissement 2021</i>	1 651,92 €	<i>Besoin de financement de la SF (déficit 2021)</i>	1 651,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 100,42 €</b>		<b>3 396,24 €</b>

Résultat SI 2022 : - 3 704,18 €

Déficit SI 2022 : - 3 704,18 €

## **B. Recettes**

### Cotisations :

Les recettes du syndicat mixte proviennent essentiellement des cotisations des EPCI membres. Conformément au DOB présenté en Comité syndical le 25 janvier et au vote du BP 2022 le 22 mars, les cotisations perçues cette année s'élèvent à 271 730,40 €. L'appel de cotisation a été le même qu'en 2020 et 2021, soit 0.80 € par habitant et par an.

Cotisations /année	<b>Rappel 2020</b>	<b>Rappel 2021</b>	<b>2022</b>	<i>Taux % / EPCI</i>
	Montant cotisation (0.80 €/hab)	Montant cotisation (0.80 €/hab)	Montant cotisation (0.80 €/hab)	<i>Sur année 2022</i>
<b>PMM</b>	217 560,80	217 835,20	<b>219 250,40</b>	<i>80,69 %</i>
<b>CC Aspres</b>	17 300,80	17 639,20	<b>17 954,40</b>	<i>6,61%</i>
<b>CC Roussillon Conflent</b>	14 912,00	14 949,60	<b>15 032,00</b>	<i>5,53 %</i>
<b>CC Sud Roussillon</b>	18 707,20	19 192,80	<b>19 493,60</b>	<i>7,17 %</i>
<b>TOTAL</b>	268 480,80	269 616,80	<b>271 730,40</b>	<i>100,00 %</i>

A ce jour, les cotisations pour 2022 ont été intégralement payées par les EPCI membres.

### Autres recettes de fonctionnement :

Produits divers (remboursement tickets resto non utilisés en 2021, régularisation attribution tickets 2021, remboursement sinistre véhicule) : 1 653,31 €

Prestations diverses (remboursements AURCA/mutualisation matériel) : 8 958,13 €

Résultat de fonctionnement 2021 : 219 902,30 €

Recettes d'investissement :

FCTVA : 342,44 €

Dotations aux amortissements (virt de la SF) : 1 401,88 €

Besoin de financement de la SF (déficit 2021) : 1 651,92 €

**C. Dépenses**

Les principales dépenses de fonctionnement en 2022 :

- Les charges à caractère général d'un montant de 245 391,66 € dont :
  - o 189 915,75 € de cotisations et subventions PP à l'AURCA
  - o 55 475,91 € de dépenses de structure
- Les charges de personnel d'un montant de 60 630,79 € (1 agent et 1 stagiaire pendant 3 mois)

Les principales dépenses d'investissement en 2022 :

- Le remboursement de l'emprunt : 4 370,50 €
- Le renouvellement d'une partie du matériel informatique : 1 078,00 €

**IV. ETAT DES DEPENSES ET DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Concernant la dette, le Syndicat mixte rembourse annuellement 5 939,36 € depuis l'acquisition en juillet 2015 de ses locaux (siège administratif) et d'une place de parking en sous-sol.

Le prêt a été contracté auprès du Crédit Agricole et concerne un montant total (capital) de 95 000 € à rembourser sur 20 ans (taux fixe de 2,30 %)

Le Syndicat mixte n'est pas concerné par des engagements pluriannuels.

**V. EFFECTIFS DE L'EPCI, REMUNERATION ET INDEMNITES DES ELUS**

**A) Les effectifs**

Agents titulaires du Syndicat :

Année de création	N° de délibération	Date du Conseil syndical	Poste créé	Cat.	filière	Nom prénom et poste occupé
2014	10-14	19/02/2014	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	Administrative	Occupé actuellement par Eve GOZE (responsable)

Stagiaires :

Une stagiaire de l'INSA Centre Val de Loire a été « recrutée » sur une période de trois mois pour réaliser un diagnostic paysager autour des canaux de la plaine du Roussillon.

**B) Masse salariale en 2022**

Catégorie et grade / Type de contrat	Indice et Indemnités	Salaires et charges / Indemnités de stage
--------------------------------------	----------------------	---

<b>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe (B)</b> 1 agent	IB 547 - IM 465 RIFSEEP - IR - NBI	54 548.67 €
<b>Stage de 3 mois</b> 1 étudiant	Gratification d'une étudiante en stage	1 592.52 €

### **C) Temps de travail des agents en 2022**

L'agent statutaire travaille à temps plein du lundi au vendredi à raison de 37 heures par semaine.

La stagiaire recrutée sur une période de 3 mois a travaillé du 13 juin au 2 septembre 2022 à raison de 35 heures hebdomadaires.

### **D) Indemnités des élus en 2022**

Néant.

Aucune attribution d'indemnité n'a été mise en place au sein du Syndicat depuis sa création en 2004.

## **VI. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023 :**

### **A) Les missions du Syndicat mixte pour 2023**

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation des études liées à la révision du schéma, aux modalités de concertation nécessaires et à la procédure administrative à mener entre l'arrêt et l'approbation du SCOT révisé :

- Finalisation de la rédaction du DOO et du DAAC : envoi pour observations aux communes et EPCI, puis aux organismes PPA, mise en ligne des documents sur le site internet du Syndicat mixte
- Réalisation de l'évaluation environnementale
- Rédaction du rapport sur la justification des choix
- Organisation d'une réunion d'association des PPA
- Organisation de réunions publiques
- Arrêt du projet
- Consultation des PPA
- Organisation de l'enquête publique
- Apport d'éventuelles modifications au document en vue de son approbation
- Approbation du projet de SCOT

### **B) Sur le plan financier**

#### **En section de fonctionnement :**

*Dépenses* : les dépenses de fonctionnement de 2023 seront plus importantes en raison de la finalisation des études. En effet des dépenses nouvelles sont à prévoir concernant les annonces et publicités légales à faire paraître (information au public sur les réunions publiques, arrêt du projet, organisation EP, ...), la duplication et l'envoi des documents, et l'organisation de l'enquête publique.

Il est proposé de garder la même participation financière à l'agence d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial (études SCOT), soit 105 000 €.

*Recettes* : La section de fonctionnement présente au 31 décembre 2022 un résultat de 189 545,85 € (après réduction du déficit d'investissement de - 3 704,18 €). Pour compenser l'augmentation des dépenses de fonctionnement prévues en 2023 et notamment liées à la procédure administrative de

révision du schéma, la cotisation des EPCI pour cette année pourrait être augmentée de 0.10 €/hab, avec un appel à cotisation de 0.90 € par habitant (soit 306 675.90 €)

### **En section investissement :**

*Dépenses* : Le déficit d'investissement 2022 (- 3 704.18 €) sera reporté au compte 001 sur le budget primitif 2023. Le remboursement du capital du prêt immobilier représente 4 471.90 €. Afin de faire face à d'éventuels besoins de matériel informatique, bureautique ou de logiciels en cours d'année, un crédit prévisionnel de 1 000 € pourrait être mentionné. Des crédits seront reportés en 2023 pour l'acquisition mutualisée au niveau régional d'une OCSOL (15 000 € pour le Syndicat mixte) dont l'achat n'a pas été réalisé en 2022 (en raison de la finalisation du cahier des charges et des modalités de participation des collectivités intéressées)

*Recettes* : Le besoin de financement de la section de fonctionnement lié au déficit 2022 reporté (3 704.18 €) sera inscrit au compte 1068. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 494.35 €. Le FCTVA reversé cette année avoisinera les 190 €. La partie recette sera alimentée par de l'autofinancement, via un transfert de la section fonctionnement vers la section investissement de 18 787.55 €.

### **C) Evolution des effectifs et des dépenses de personnel**

Il n'est pas prévu de nouvelle embauche en 2023. L'agent en poste bénéficiera en février 2023 d'un avancement d'échelon. Des crédits pourraient être maintenus pour l'embauche éventuelle d'un stagiaire universitaire selon les besoins à venir du Syndicat (études spécifiques/aide aux tâches administratives)

